

" Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver les avenants ci-après à la police d'assurance des véhicules automobiles N° 12/11.993 :

- | | |
|------------------------|---|
| - <u>Avenant N° 4</u> | étendant les garanties de ladite police à compter du 29 Janvier 1965 à la voiture RENAULT N° 14 H - 974.
Le montant de la garantie s'élève à 80.637.frs.
pour la période du 29.1.65 au 31.12.65. |
| - <u>Avenant N° 8</u> | étendant la garantie au véhicule marque PEUGEOT ambulance N° 424LN - 974, pour un montant de..... 102.551. "
du 16.3.65 au 31.12.65. |
| - <u>Avenant N° 9</u> | étendant la garantie au véhicule marque UNIC DIESEL 14 C.V. N°99- LP-974, pour un montant de 73.504.- "
du 2.4.65 au 31.12.65. |
| - <u>Avenant N° 10</u> | étendant la garantie au véhicule marque RENAULT R-8 Major N°94 LQ, pour un montant de 64.145.- "
du 10.4.65 au 31.12.65. |
| - <u>Avenant N° 11</u> | étendant la garantie à 10 Motoconfort 1 C.V. - N° 9-LR 974 - 10 LR 974 - 22 LR 974 -
23 LR 974 - 24 LR 974 - 37 LR 974 - 38 LR 974 -
39 LR 974 - 40 LR 974 - 41 LR 974 -
pour un montant de 99.291.- "
pour la période du 14 Avril au 31.12.65..... |

La dépense correspondante sera imputée à l'article 608 du budget de 1965.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,
M. Denis, le 5 juillet 65
Pr. le Préfet, le Secrétaire
Général pi. les A.E.
Signé: Chevance.